



La Houlotte

Mai 2021



bulletin d'information de la commune de Champillon

Edito : En mai, ne fais pas tout ce qu'il te plait

De plus en plus de Français ont des projets d'urbanisme dès les beaux jours revenus (aménagement, construction, extension) sans connaître toujours les règles d'urbanisme. Il en va de même dans notre commune

Pour connaître les règles en vigueur, vous devez d'abord savoir qu'il existe un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis quelques années. Retenez surtout que c'est le PLU qui vous dira si votre terrain est constructible et quelles sont les règles qui s'appliquent. Nous sommes d'ailleurs en pleine révision de ce dernier suite à différentes remarques des habitants du village.

Le PLU définit quatre grands secteurs : les zones U (Urbanisées, donc constructibles), les zones AU (À Urbaniser, constructibles à plus ou moins long terme en fonction des réseaux existants ou à créer), les zones A (Agricoles) et les zones N (Naturelles et forestières). Les deux dernières sont inconstructibles. Le PLU indique également les emplacements dits « réservés », c'est-à-dire les terrains que la commune envisage d'acquérir et les espaces boisés « classés », qui correspondent aux forêts et aux parcs à préserver.

Le PLU détermine les conditions de l'occupation des sols et fixe de façon plus ou moins contraignante la nature des constructions qui peuvent y être édifiées, leur implantation, leur volume, jusqu'à l'aspect extérieur des bâtiments. La couleur de la façade ou des volets est règlementée, tout comme l'aspect des matériaux de couverture et le degré d'inclinaison de la pente du toit.

La commune de Champillon est située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles « glissement de terrains », votre projet devra ainsi se conformer à un strict cahier des charges (taille des fondations, joints de dilatation, séparation de la maison en plusieurs volumes, chaînage d'angle...). Pour en savoir plus sur les risques naturels, consultez le site officiel www.georisques.gouv.fr.

Par ailleurs les décaissements et remblaiements de terrain sont également règlementés.

Lorsque vous souhaitez modifier votre propriété, vous devez impérativement, avant de commencer les travaux, déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux en mairie, pour accord.

Ainsi, par exemple, dès que vous prévoyez une surélévation ou une création de véranda ouverte ou fermée de plus de 5 m², une autorisation préalable est obligatoire. Il en va de même pour la pose de portes, fenêtres, de réfection de toiture, de ravalement de façade, de construction de piscine, de clôture ou de murs etc.

Cependant, même en l'absence d'obligation de déclaration préalable, il est nécessaire de respecter le règlement du PLU en termes d'aspect notamment.

Dans tous les cas, le dossier comprend un formulaire complété par des pièces à joindre en fonction de la nature de votre projet. Le plan de situation du terrain à l'intérieur de la commune doit être fourni pour tous les projets. En fonction de la nature de votre projet, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées, par exemple un plan de masse, un plan en coupe du terrain, des plans des façades et toitures etc.

Selon la situation de votre projet, vous devrez peut-être fournir d'autres pièces dont la liste est indiquée dans le "bordereau de dépôt des pièces jointes" du formulaire.

Ainsi, avant tout projet, renseignez-vous auprès de notre secrétaire de mairie qui aura plaisir à vous aider et vous guider.

Avec les premières annonces de déconfinement, je vous souhaite un agréable mois de mai.

Votre Maire, J.-M. BEGUIN

SOMMAIRE

PAGE 1 / Edito

PAGE 2 / Retour sur le concours de dessin
Les décorations de Pâques
Don du sang
Nouveaux horaires de la Poste d'Hautvillers
Elections 2021

PAGE 3 / NOUVEAU : Tél-procédure "Maprocuration"
Association #DonneTonSoutif
Collecte de l'oeuvre Bleuet de France
La remise des tablettes

PAGE 4 / Inscriptions écoles maternelles et primaires
Cérémonie du 8 mai
Des transats Chemin de la Grand-Terre
Le chiffre - Familles
Territoire de Champagne à vélo
La recette de Jean-Claude
L'agenda

INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguin@champillon.com

Adjoints :

. jp.crepin@champillon.com

. c.mauduit@champillon.com

. mm.adam@champillon.com

. k.neubarth@champillon.com

Le site de la commune :

www.champillon.com

reprend toutes ces informations.



Retour sur le concours de dessin

Nous avons reçu plusieurs dessins, bravo aux 9 participants pour leur créativité ! Le choix n'a pas été facile, finalement Noé Gobilard est le gagnant de ce concours (dessin en bas à gauche).



Noé a pu aller chercher sur le marché du samedi matin son bel oeuf de Pâques remis par le Maire et réalisé par Eve Praline (ci-contre). Les autres participants ont également reçu une petite gourmandise auprès du chocolatier.



Les décorations de Pâques



Nous remercions les agents communaux pour les jolies décorations de Pâques qu'ils ont réalisées et installées devant la Salle Henri Lagauche, la mairie, et sur la place Pierre Cheval. Nous remercions également les habitants qui se sont prêtés au jeu, rendez-vous l'an prochain !



Don du sang



L'Établissement Français du Sang a réalisé une bonne collecte de sang le 15 avril dernier entre 15h30 et 19h30, à la salle des fêtes de Dizy avec pas moins de 53 donateurs dont 7 nouveaux donateurs.

Une bonne nouvelle en cette période où les dons sont nécessaires.

Prochaine collecte de sang : jeudi 26 août 2021 de 15h30 à 19h30, à la salle des fêtes de Dizy.

Nouveaux horaires de la Poste d'Hautvillers

Les nouveaux horaires de l'agence postale d'Hautvillers :
Le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00 ;
Le mercredi de 10h00 à 13h00 ;
Le jeudi de 15h00 à 18h00 ;
Le vendredi de 9h00 à 12h00 ;
Et le samedi de 10h00 à 12h00.

L'agence sera fermée du 1er au 9 mai, pour une réouverture le lundi 10 mai à partir de 9h00.



Elections 2021

Par un nouveau décret du 21 avril 2021, les électeurs sont finalement convoqués **les dimanches 20 et 27 juin 2021 pour les élections départementales et régionales.**

NOUVEAU : Télé-procédure "Maprocuration"

Depuis le 6 avril 2021, la nouvelle télé-procédure Maprocuration est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure Maprocuration est largement dématérialisée.



Dans un premier temps, connectez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr
Cliquez sur le bouton «s'identifier avec FranceConnect», choisissez un compte parmi ceux disponibles (impots.gouv.fr, ameli.fr, lidentitenumérique.laposte.fr, etc.), et renseignez votre identifiant et le mot de passe associés au compte que vous avez sélectionné. Vous pourrez ainsi poursuivre votre navigation sur le site Maprocuration sans avoir à ressaisir votre état civil.

Si vous n'avez pas de compte sur FranceConnect, vous pouvez vous créer un compte sur l'un des sites listés ci-dessus. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://franceconnect.gouv.fr/>

Si vous ne souhaitez pas créer de compte FranceConnect, vous ne pouvez pas utiliser Maprocuration. Vous pouvez cependant renseigner un formulaire papier et vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou un tribunal judiciaire pour faire valider votre procuration.

Association #DonneTonSoutif

L'association #DonneTonSoutif est une organisation caritative de prévention contre le cancer du Sein.

Nous collectons tous vos soutiens-gorge (peu abîmés et lavés c'est mieux) afin de les redistribuer à différentes associations aubois comme @lesatelierslespetitsherbres et @lesoutienactif mais aussi les @souliersroses en région parisienne.

Vos soutifs sont : mis en ballots et revendus au poids pour les plus "moches", ou bien customisés lors d'ateliers créatifs pour les plus beaux, ou encore remis à la vente pour les neufs avec étiquette (oui oui y en a aussi).

L'argent récolté est ensuite reversé à la Ligue contre le cancer ou redistribué aux femmes n'ayant pas les moyens financiers pour se soigner et n'oubliez pas "Seul on va plus vite - Ensemble on va plus loin !".

Plus d'information au **06.20.79.01.27** et sur www.facebook.com/Donnetonsoutif/



Collecte de l'oeuvre Bleuet de France



En cette année particulièrement troublée, la collecte du 8 mai de l'oeuvre nationale du Bleuet de France est elle aussi victime de la crise sanitaire que nous traversons.

Les mesures en vigueur, le format restreint des cérémonies limitent la collecte sur la voie publique à l'occasion du 8 mai. De ce fait, une collecte dématérialisée a été mise en place.

Vous pouvez faire un don au profit de l'oeuvre nationale du Bleuet de France via le lien suivant : <https://www.onac-vg.fr/dons/>

Ces dons permettent de venir en aide aux ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : anciens combattants, veuves, pupilles de la Nation, harkis, victimes d'actes de terrorisme, et d'entretenir la mémoire des conflits contemporains.

La remise des tablettes

A chaque fin d'année scolaire, la commune offre une tablette aux Champillonnais qui passent en 6ème à la rentrée prochaine.



Merci donc à chaque futur collégien de se faire connaître au secrétariat de mairie **avant le vendredi 11 Juin 2021**, soit physiquement en mairie (7 rue Pasteur), par téléphone au **03.26.59.54.44** ou bien par mail à : info@champillon.com

La remise des tablettes aura lieu lors des cérémonies du **14 juillet 2021** (sauf si les mesures sanitaires ne le permettent pas).

Inscriptions écoles maternelles et primaires



Dizy : pour l'entrée en petite section et CP élémentaire, un formulaire est à télécharger sur www.dizy.fr ou à disposition dans une boîte sur le rebord de la fenêtre de la mairie de Dizy.

Il est à transmettre avec toutes les pièces justificatives par mail à mairie@ville-dizy.fr ou dans la boîte aux lettres de la mairie de Dizy, **avant le vendredi 7 mai 2021.**

Hautvillers : pour la maternelle et l'école élémentaire, les inscriptions sont à envoyer à secretariat@hautvillers.fr avec copie du livret de famille, du carnet de santé aux pages de vaccinations et d'un certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été scolarisés. **Inscriptions jusqu'au 14 mai 2021.**

Le chiffre - Familles

Entre 2007 et 2017, les couples avec enfants sont passés de 63 à 64, ce qui correspond à une évolution de +2%.

| | 2007 | 2012 | 2017 | Evol. 2007-2017 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| Champillon | 63 | 67 | 64 | +2% |
| Dizy | 241 | 192 | 174 | -28% |
| Hautvillers | 120 | 96 | 90 | -25% |
| Germaine | 96 | 76 | 90 | -6% |
| France métropolitaine | 7 558 741 | 7 475 415 | 7 406 884 | -2% |

Source : INSEE 2007-2017

Territoire de Champagne à vélo

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Epernay Agglo Champagne et la Communauté de Communes des Paysages de Champagne souhaitent en savoir plus sur la place du vélo dans votre vie quotidienne.



Répondez au questionnaire sur le site de la commune : www.champillon.com rubrique "Actualités".

L'objectif étant de programmer les liaisons cyclables à réaliser pour créer un réseau structurant à l'échelle des trois territoires.

La recette de Jean-Claude : Filets de rouget à la crème d'estragon aux asperges blanches de Champagne

Pour 4 personnes : 8 filets de rouget de 80 grs pièce ; 1 botte d'estragon ; 1 échalote hachée ; 50 grs de beurre ; 20 cl de crème ; 10 cl de champagne ; 12 grosses asperges.

- 1) Cuisson des asperges : 8 mn dans 2 litres d'eau bouillante salée avec un morceau de sucre. Couper le feu et laissez 10 mn dans l'eau de cuisson. Les égoutter.
- 2) Sauce : Cuire l'échalote avec le champagne. Faire réduire à sec. Ajouter 5 cl d'eau, les feuilles d'estragon. Ajoutez la crème, mixez et faire réduire. Saler, poivrer et monter avec le beurre.
- 3) Cuire les filets de rouget à la poêle 2 mn de chaque côté. Réserver.
- 4) Colorer les asperges à la poêle avec un peu de beurre
- 5) Dans une assiette bien chaude napper le fond de l'assiette avec la sauce. Mettre les asperges au milieu. De chaque côté, poser les filets de rouget. Possibilité d'agrémenter votre assiette en ajoutant 2 bouquets d'estragon sur les asperges. Bon appétit !

L'agenda

- Samedi 8 mai : Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts, réservé aux anciens combattants durant la période de confinement.
- Tous les samedis : Marché hebdomadaire, Place Pol Baudet, de 8h00 à 12h00 ; à partir du samedi 15 mai des exposants du Marché aux Vins seront de nouveau présents. Retrouvez le calendrier sur le site de la commune, www.champillon.com rubrique "Découvertes", "Le marché aux Vins".

Cérémonie du 8 mai

Les manifestations étant interdites, nous ne pourrons pas célébrer ensemble, autour du monument aux Morts, l'anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une gerbe sera tout de même déposée par le maire et les anciens combattants au monument, le samedi 8 mai.



Des transats Chemin de la Grand-Terre



Le camouflage du pas de tir de l'ancien practice de golf du Royal Champagne est terminé. Vous pouvez y faire une pause bronzette sur les transats installés par la commune.